

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

**RÈGL. 2022-361 RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
97.11 PRÉVOYANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES
MUNICIPALES PAR RÉSOLUTION**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 97.11 prévoyant l'imposition des
taux de taxes municipales par résolution lors de la séance du
11 décembre 1997;

ATTENDU que l'imposition des taux de taxes municipales est adoptée par un
règlement annuel intitulé : Règlement décrétant l'imposition des
taux de taxation et de tarification des services municipaux pour
l'exercice financier (de l'année suivante de son adoption);

ATTENDU que le règlement numéro 97.11 est inactif et désuet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère
Isabelle Laramée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le
20 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de
cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de faire le suivi réel des règlements actifs afin
d'éviter des erreurs de gestion administrative.

ARTICLE 3 RÈGLEMENTS ABROGÉS

Le présent règlement abroge le règlement suivant :

- 📌 Règlement numéro 97.11 prévoyant l'imposition des taux de taxes
municipales par résolution

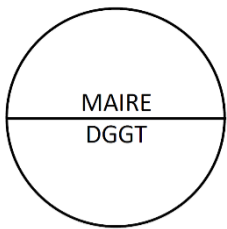
ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
18 juillet 2022 par la résolution numéro 194.07.2022.

Vicki Énard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale



CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement 2022-361 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 20 juin 2022
Dépôt du projet de règlement : 20 juin 2022
Adoption du règlement : 18 juillet 2022
Avis public d'entrée en vigueur : 19 juillet 2022

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 19^e jour de juillet 2022

Vicki Émard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale